



DECLARATION SUR L'EPIDEMIE D'EBOLA

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 37^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées parlementaires nationales à Rabat (**Royaume du Maroc**) les 1^{er} et 2 novembre 2014,

Vivement préoccupée par l'épidémie à virus Ebola qui a causé de nombreuses pertes en vies humaines dont des professionnels de la santé, particulièrement dans des pays de l'Afrique de l'Ouest et qui tend à se propager dans d'autres pays du monde,

Egalement préoccupée d'une part, par l'impact négatif et la grave menace que fait peser cette épidémie sur les systèmes de santé, les économies nationales et régionales, la sécurité nationale, régionale et internationale, et sur la situation politique des pays concernés en Afrique, et d'autre part, par le fait que l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest pourrait devenir une catastrophe humanitaire aux conséquences incalculables, selon les alertes de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant que l'épidémie à virus Ebola a été déclarée urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) et qualifiée de menace pour la paix et la sécurité internationale par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies,

- *S'incline* devant la mémoire des personnes décédées des suites de leur infection par le virus Ebola, particulièrement les professionnels de la santé dont la plupart sont des volontaires, et *assure* leurs familles de sa profonde compassion ;
- *Exprime* sa solidarité et son soutien aux populations et aux gouvernements des pays affectés par l'épidémie d'Ebola ;
- *Rend* hommage aux personnels soignants, aux secouristes humanitaires nationaux et internationaux pour leur engagement;
- *Salue* tous les efforts de la communauté internationale qui, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, organise la riposte à l'épidémie d'Ebola et se *félicite* de la création par l'ONU de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre Ebola (MINUAUCE) dont le mandat porte sur les moyens de juguler l'épidémie, de traiter les personnes infectées, d'assurer les services essentiels, de préserver la stabilité et d'empêcher de nouvelles poussées épidémiques ;
- *Salue également* la décision du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine d'autoriser le déploiement immédiat de l'Opération de soutien contre Ebola en Afrique de l'Ouest (ASEOWA) ;
- *Se félicite* de la prise de conscience généralisée de la gravité de la menace et du nombre croissant des engagements financiers, en nature et en ressources humaines pris par de nombreux dirigeants de pays et des organisations internationales, ainsi que par le secteur privé en faveur de la lutte mondiale contre Ebola et les *encourage* à les tenir ;
- *S'engage* à agir pour que les gouvernements africains prennent les mesures nécessaires pour protéger les populations et enrayer la propagation du virus Ebola.